

ACHAT DE TERRAINS - n° 716

Le Maire rappelle à l'assemblée que par lettres des 18 Mars et 14 Juin 1971, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 6, rue du Haut Bourgeois à NANCY, faisait connaître que le Service de la Navigation avait remis à l'Administration en vue de son aliénation, un terrain de 6 hectares environ sis sur le territoire des Communes de RICHARDMENIL section B n° 237 lieudit "Bois Impérial" et LUDRES section AE lieudit "Le Mauvais lieu".

Ce terrain est offert à la Commune de LUDRES au prix de 1,00 F. le mètre carré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- l'acquisition du terrain de 6 hectares décrit ci-dessus est décidée. Le prix demandé soit 1,00 F. le mètre carré est accepté,

- le maire est autorisé à signer toutes les pièces utiles à cette réalisation et notamment l'acte de vente à intervenir,

- Ces terrains sont destinés à l'implantation d'industries.

- demande à Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique.